



DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RESEAU SSA

24 juin 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Face à la situation internationale, le discours public prône le réarmement global militaire. Le chef d'état-major des armées appelle à « préparer les populations à un conflit de haute intensité ».

La **CFDT Défense** ne conteste ni la réalité du risque pour la Nation, ni la nécessité de préparer la défense du pays. Mais elle affirme avec force que cette préparation ne peut se faire au prix d'un affaiblissement social, ni au détriment des conditions de vie et de travail du peuple tout entier et, a fortiori, au détriment du personnel civil du ministère, pilier indispensable de la communauté de défense. L'histoire montre qu'une Nation fragilisée socialement est moins résiliente, moins efficace, et donc moins capable de faire face à un conflit majeur.

La **CFDT Défense** est la seule organisation qui assume de s'exprimer sur ces enjeux, sans posture idéologique, mais avec sens des responsabilités, sérieux et crédibilité. Nous contribuons ainsi à donner du sens au travail de l'ensemble des agents civils de la communauté de défense, en rappelant que leur engagement mérite respect, reconnaissance et garanties sociales solides.

La force d'une Nation repose d'abord sur la dignité et le respect de celles et ceux qui la constituent et qui travaillent pour elle.

Par ailleurs nous souhaiterions aborder l'état d'alerte de sécurité nationale, introduit par l'actualisation de la LPM.

La **CFDT** conteste la pertinence de cet état d'alerte tel qu'il a été défini et voté le 19 mai par l'Assemblée nationale, non seulement parce qu'il porte atteinte à des droits fondamentaux ; droit à l'environnement, droit du travail, droit à un dialogue social structuré mais surtout parce qu'il risque d'obtenir l'effet inverse de celui recherché. À force de multiplier les dérogations et d'accélérer les procédures, on fragilise les fondements mêmes de la confiance républicaine. Or, affaiblir la cohésion sociale revient à réduire la résilience nationale au moment où elle doit être renforcée. La sécurité nationale ne se construit pas contre les droits ni contre les agents qui la servent ; elle doit s'appuyer sur eux, les protéger et les associer aux décisions.

Au SSA, nous demandons des clarifications précises sur les conséquences humaines pour les personnels civils : quelles modalités d'applications, quelles garanties statutaires, quelles compensations et quel accompagnement seront mis



DÉCLARATION LIMINAIRE

en place ? Sans ces garanties et sans un véritable dialogue social, l'état d'alerte risque de créer plus d'incertitudes que de sécurité.

La feuille de route SSA 2024-2030 proclame une ambition claire : moderniser, armer, numériser, former. Ces objectifs sont légitimes et nécessaires. Mais ils ne sauraient occulter que l'amélioration des capacités opérationnelles ne peut pas se faire au prix de l'usure accrue des équipes.

Sur le terrain, la réalité est là : la feuille de route SSA a mis à rude épreuve vos personnels.

Le RAV MED monte en puissance pour armer le SSA : l'exercice ORION a mis à l'épreuve les équipes et les chaînes logistiques, révélant à la fois des points forts et des marges de progression. Sur le plan opérationnel, les scénarios simulés ont permis de tester la capacité à déployer rapidement des moyens médicaux avancés, à assurer la continuité des approvisionnements en matériel et en médicaments, et à coordonner l'évacuation et la prise en charge des blessés dans des conditions dégradées. Ces enseignements soulignent l'importance d'une logistique résiliente, d'une formation interarmes renforcée et d'une standardisation des procédures pour réduire les frictions entre unités lors des montées en puissance.

Pour les HIA, après les profondes réorganisations des dernières années, l'attente demeure forte quant aux orientations à venir pour adapter leur fonctionnement. La fermeture des pôles santé et la modification des horaires des infirmiers de bloc opératoire ont été mises en œuvre sans clarification ni concertation suffisante. Ces évolutions soulèvent pourtant des interrogations légitimes sur leurs conséquences humaines, l'ajout de capacités opératoires et l'adaptation des infrastructures.

Depuis le 1er juin, la médecine des forces s'inscrit dans une logique plus opérationnelle et devient un outil de soutien direct aux unités engagées. Les chefferies et les CMA zonaux voient leurs missions évoluer afin de coordonner les moyens et les réponses sanitaires. Cette transformation impose une organisation claire, des procédures partagées et des ressources adaptées aux exigences d'un engagement majeur, tout en préservant des conditions de travail acceptables et la continuité des soins.

Les personnels civils sont des acteurs indispensables du Service de santé des armées et contribuent chaque jour à son efficacité et à sa résilience. Il est temps de le rappeler avec force : ils ne sont ni une variable d'ajustement, ni une simple ressource que l'on déplace au gré des réorganisations. Ils sont un maillon essentiel de notre capacité à soigner, à soutenir les forces et à garantir la souveraineté sanitaire de la nation.

Chaque départ d'un technicien de la pharmacie centrale, d'un infirmier ou d'un aide-soignant expérimenté fragilise l'ensemble de la chaîne. Derrière ces pertes, ce sont des compétences, de l'expérience et de l'engagement qui disparaissent.

Si la modernisation du SSA est nécessaire, elle ne peut réussir sans celles et ceux qui la font vivre au quotidien. Elle doit impérativement s'accompagner d'un véritable plan de recrutement, d'attractivité et de fidélisation des personnels civils. À l'instar des mesures que vous avez défendues pour la condition militaire devant la Commission de la défense nationale le 18 février dernier, les agents civils attendent



DÉCLARATION LIMINAIRE

aujourd'hui une ambition et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement au service de la Défense et de la Nation.

La **CFDT** revendique des mesures concrètes et immédiates :

- La revalorisation des grilles indiciaires pour reconnaître les qualifications et la pénibilité des métiers civils du SSA.
- La reprise et l'extension du CTI/MTI pour garantir une rémunération juste et lisible.
- La revalorisation des primes de service pour les paramédicaux, en cohérence avec la charge et la technicité des postes.
- De vrais parcours professionnels : plans de carrière, formation continue financée, reconnaissance des acquis, passerelles vers d'autres fonctions publiques.
- Des conditions de travail dignes : organisation des astreintes respectueuse des temps de repos, dispositifs de soutien médico-psychologique renforcés, et protection contre l'épuisement professionnel.
- Des solutions de vie : logements à proximité des hôpitaux, priorités d'accès pour les personnels affectés en Île-de-France, l'accès prioritaire à des crèches, un accompagnement de la hiérarchie en cas de parents aidants (enfants, parents)

La question du pouvoir d'achat est une source d'inquiétude majeure pour les personnels. Des réponses concrètes sont nécessaires au quotidien : renforcer et faciliter le télétravail ou mettre en place des plateformes de covoiturage sur les sites.

La circulaire du 5 mai 2026 du ministre des Comptes publics propose un cadre destiné à améliorer la situation par certains aménagements. Mais un cadre ne suffit pas, d'autant que, à notre connaissance, ses recommandations n'ont pas encore été traduites en mesures ministérielles.

Pour la **CFDT Défense**, la position est simple :

- Quand le télétravail est possible, il doit être facilité et non entravé.
- Lorsque les agents subissent une hausse des coûts, des réponses doivent être apportées au plus haut niveau, sans renvoyer à des arbitrages laissés à l'appréciation des autorités locales.

Ces mesures ne sont pas des dépenses superflues : elles sont des investissements de sécurité. Retenir et valoriser coûte moins cher que subir des ruptures de compétences, des recrutements en urgence et des pertes de capacité opérationnelle.

Monsieur le Directeur, vous nous soutenez que tout ceci n'est pas dans vos mains. La **CFDT** vous demande donc de porter ces revendications auprès du ministère et d'ouvrir sans délai un calendrier de négociations. Nous demandons des engagements chiffrés, des échéances précises et des indicateurs de suivi. Nous



DÉCLARATION LIMINAIRE

proposons d'être associés à l'élaboration des plans de ces derniers pour garantir qu'ils tiennent compte des réalités de terrain et des impacts humains.

Le dialogue social, c'est l'art de se réunir pour écouter, proposer, débattre et négocier — pas seulement de manifester son désaccord. La **CFDT** n'a pas vocation à « grogner », elle souhaite et demande que ce dialogue soit pratiqué à tous les échelons : en instances locales, dans les relations ATE-syndicats pour les LDG, et ici, entre nous.

Protéger les personnels civils du SSA, c'est protéger la chaîne de soin, la souveraineté sanitaire et la résilience de la nation. Nous demandons des actes concrets, des moyens et une reconnaissance durable. La **CFDT** est prête à négocier, et à porter haut la voix de celles et ceux qui, chaque jour, rendent possible la mission du Service de santé des armées.

Merci

Paris, le 24 juin 2026